

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES
Vendredi 29 avril 2022 à 20h00

Convocation : 22 avril 2022.

Présents :

AUBERT Lolita, AUGU Pierre-Jean, BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : LORTHIOS Claudette pouvoir à AUGU Pierre-Jean, VIGNAUD Jean-Luc pouvoir à DORLÉANS Thierry

Retards : BARBAN Catherine arrivée pour la délibération 2022/27, LE FRÊNE Patrick arrivé pour la délibération 2022/27.

BIGOT Benoît a été nommé secrétaire à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance,

DECISIONS

- 1 – Acquisition de structures de jeux pour enfants,
- 2 – Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Val de Cher-Controis pour l'acquisition de structures de jeux pour enfants,
- 3 – Désignation d'un membre du conseil autre que Monsieur Le Maire pour la décision d'un dossier d'urbanisme au titre de l'article L422-7 du code de l'urbanisme,
- 4 – Autorisation de dépenses pour la réparation d'une fuite d'eau,
- 5 – Désignation d'un membre du Conseil Municipal à la commission de contrôle des listes électorales,
- 6 – Convention Redevance Spéciale avec le SMIEEOM pour la collecte des déchets de la commune,
- 7 – Autorisation de remboursement anticipé d'un emprunt,
- 8 – Modification attribution lot 2 marche rénovation logement communal 3 place de l'église
- 9 - Autorisation de souscription d'un emprunt pour la rénovation du logement de la poste,
- 10 – Subvention 2022 aux associations.

Information et questions diverses

Le procès-verbal du 25 février 2022 est adopté à l'unanimité

1 - ACQUISITION DE STRUCTURES DE JEUX POUR ENFANTS**Délibération n° 2022/27**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Monsieur Augu et Madame Barban présentent les propositions de jeux pour enfants dans le cadre de l'aménagement autour de l'étang. Le choix des structures a été fait par le comité de projet avec l'objectif d'avoir une esthétique uniforme. Il est proposé de retenir les structures en bois.

Monsieur Dubreuil demande si des aménagements vont être faits autour des structures ? Monsieur Augu répond que oui, des zones de sécurité doivent être mises en place sous les structures (gravier). Monsieur Métivier demande qui va procéder à ces aménagements ? Madame Barban répond qu'un chantier participatif est envisagé.

Monsieur Augu précise que la localisation sera étudiée avec le CAUE lors de la prochaine réunion.

Monsieur Le Maire intervient pour dire que le montant de l'investissement dans le matériel impose une pose en interne des structures et de leurs aménagements. Il propose de passer au vote.

Monsieur Métivier demande ce qu'il en est du City-stade afin d'avoir une vision globale ? Monsieur Le Maire indique que pour les jeux, sur une dépense de 20 000 €, des fonds de concours sont attendus à hauteur de 10 000 € par la communauté de communes. Pour le City-stade, sur une dépense de 50 000 € envisagée une subvention de 50% est attendu par l'ANS et 10 000 € par la communauté de communes.

Monsieur Le Maire rappelle que le sujet est l'acquisition de structures de jeux pour lesquels le budget a été prévu sur 2022 et que la construction d'un city-stade est un autre sujet et une opportunité qu'il faudra saisir ou pas.

Monsieur Le Maire propose de retenir l'entreprise Kompan pour un montant de 16 725.50 € HT pour la fourniture de 4 structures en bois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les devis avec l'entreprise Kompan pour un montant de 16 725.50 € HT soit 20 070.60€ TTC

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022.

2 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION DE STRUCTURES DE JEUX - Communauté de Communes du Val de Cher-Controis**Délibération n° 2022/28**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que la Communauté de Communes du Val de Cher-Controis a délibéré pour encadrer l'attribution des fonds aux concours aux communes et que dans le cadre de l'enfance-jeunesse, la commune peut solliciter des fonds de concours pour les structures de jeux.

Monsieur Le Maire propose de solliciter la communauté de Communes du Val de Cher-Controis à hauteur de 50% de la dépense pour l'acquisition des structures de jeux pour enfants (16 725.50 € HT).

Ces jeux seront installés autour de l'étang communal dans l'espace public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

SOLLICITE

L'attribution de fonds de concours à hauteur de 50 % auprès de la Communauté de Communes du Val de Cher-Controis pour l'acquisition de structures de jeux pour enfants pour un montant de 16 725.50 € HT au titre de l'Enfance-Jeunesse du programme 2020-2026.

DONNE

Tout pouvoir à Monsieur Le Maire à l'effet de signer tous les actes et pièces.

3 – DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA DECISION D'URBANISME PC04126722U0006

Délibération n° 2022/29

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Monsieur Le Maire informe le conseil que conformément à l'article L.422-7 du code de l'urbanisme « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. ».

En conséquence, il convient de désigner un membre du Conseil Municipal pour prendre et signer la décision.

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L422-7,

Considérant que Monsieur Le Maire est directement intéressé au projet faisant l'objet de la déclaration préalable PC04126722U0006,

Le Maire propose à l'assemblée de désigner Monsieur Le Frêne Patrick, 1^{er} Adjoint au Maire, pour prendre et signer la décision du dossier d'urbanisme PC04126722U0006

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DESIGNE

Monsieur Le Frêne Patrick, 1^{er} Adjoint au Maire, pour prendre et signer la décision du dossier d'urbanisme PC04126722U0006.

été nommé secrétaire à l'unanimité.

4 - REGLEMENT FACTURE POUR TRAVAUX URGENTS RESEAU D'EAU POTABLE

Délibération n° 2022/30

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Monsieur Le Maire informe le conseil que suite à la réparation urgente d'une fuite sur le réseau d'eau potable, il convient de l'autoriser à régler la facture des travaux effectués par l'entreprise RTC pour un montant de 6 870.40 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE

Monsieur Le Maire à payer la facture à l'entreprise RTC pour les travaux urgents de réparation du réseau d'eau potable pour un montant de 6 870.40 € HT soit 8 244.48 € TTC.

5 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Délibération n° 2022/31

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Monsieur Le Maire informe le conseil que suite au décès de Monsieur Christian Boiron, représentant titulaire au titre du conseil municipal de la commission de contrôle des listes électorales, il convient de procéder à la désignation de nouveaux membres. Après appel à candidatures, Monsieur Le Maire propose de nommer Monsieur Fabien Métivier titulaire de ladite commission, jusqu'à lors membre suppléant, et Mme Lolita Aubert suppléante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DESIGNE

Pour la commission de contrôle des listes électorales, au titre de Conseiller Municipal :
Titulaire : Monsieur Fabien Métivier, Conseiller Municipal
Suppléante : Madame Lolita Aubert, 2^{ème} Adjointe au Maire

6 - CONVENTION DE SERVICE REDEVANCE SPECIALE SMIEEOM

Délibération n° 2022/32

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il doit renouveler la convention de service pour la collecte et la valorisation des déchets autres que ceux des ménages dans le cadre du service public avec le SMIEEOM de Seigy.

Cette convention est nécessaire pour poursuivre la collecte des déchets produits par la commune ou issus des activités des salles communales ou du cimetière. Le coût de la convention est proportionnel au nombre et au volume des bacs mis à dispositions de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE

La convention de service pour la collecte et la valorisation des déchets autres que ceux des ménages dans le cadre du service public avec le SMIEEOM de Seigy.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7 - REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT**Délibération n° 2022/33**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à rembourser par anticipation le prêt à court terme souscrit pour les travaux de rénovation de la prévôté.

Le montant du remboursement est de 421 176 €.

Les crédits avaient été prévus au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE

Monsieur Le Maire a rembourser par anticipation le prêt à court terme référencé 10000536653 souscrit auprès du Crédit Agricole Val de France pour un montant de 421 176 €.

DONNE

Tout pouvoir à Monsieur Le Maire à l'effet de signer tous les actes et pièces.

8 - MODIFICATION ATTRIBUTION LOT 2 MARCHE RENOVATION LOGEMENT COMMUNAL 3 PLACE DE L EGLISE**Délibération n° 2022/34**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'une erreur s'est glissée dans le montant de l'attribution du lot 2 menuiseries extérieures auquel il faut ajouter 50.05€ HT correspondant à la dépose de la porte

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

MODIFIE

Le montant du lot 2 menuiseries extérieures du marché de rénovation du logement communal 3 place de l'Eglise attribué à l'entreprise Les Enfants de Jean Crosnier (délibération 2022/21) comme suit :

LOT	ENTREPRISE RETENUES	MONTANT HT
LOT 2 - MENUISERIES EXTERIEURES	Les Enfants de Jean Crosnier Villebarou	4 398.17

DONNE

Tout pouvoir à Monsieur Le Maire à l'effet de signer tous les actes et pièces.

9 - REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL 3 PLACE DE L EGLISE**Délibération n° 2022/35**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'une seule offre de prêt a été reçue en mairie pour l'emprunt du financement des travaux de rénovation du logement communal 3 place de l'Eglise, la Caisse d'Epargne n'étant pas en mesure de faire une offre en raison de la différence entre le taux d'usure et ses taux propres.

Monsieur Le Maire propose de faire un emprunt de 100 000.00 euros sur 15 ans afin de que les mensualités soient couvertes par les loyers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

Décide de retenir le Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

Montant emprunté	100 000.00 €
durée	15 ans
amortissement	Echéances constante
Taux fixe amortissable	1.74 %
échéance	trimestrielle
Commission mise en place	offerte

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

10 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération n° 2022/36

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Madame Aubert présente les demandes de subventions des associations reçues et propose d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 200€
- FNACA : 50€
- La Prévention routière 41 : 30€
- Association des Secrétaires de Mairie et Directeurs Généraux : 30 €
- LEAP Buissay : 40 € par élève soit 80 €
- Campus des métiers : 40 € par élève soit 80 €
- Club de foot de Montrichard pour le tournoi jeunes : 150 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

D'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 200€
- FNACA : 50€
- La Prévention routière 41 : 30€
- Association des Secrétaires de Mairie et Directeurs Généraux : 30 €
- LEAP Buissay : 40 € par élève soit 80 €
- Campus des métiers : 40 € par élève soit 80 €
- Club de foot de Montrichard pour le tournoi jeunes : 150 €

Point commissions communales, questions diverses et informations

Commission Bâtiments

Monsieur Dorléans :

- fait le point sur les travaux de rénovation du logement communal, déjà 2 réunions de chantier et intervention du maçon et du plombier.
- informe de la remise en place des socles et statuts à l'Eglise.
- informe de la réalisation de devis pour le remplacement des chasses d'eau de l'école.
- fait le point sur le remplacement du portillon derrière le cœur de l'Eglise – maçonnerie faite, fin des travaux prévue pour fin juillet.

Monsieur Le Maire demande où en est la préparation du chantier participatif pour la mise en peinture de la salle des fêtes ? Monsieur Dorléans indique que ce sera plutôt en août.

Monsieur Dorléans souhaite relancer l'idée d'un chantier participatif pour la sacristie.

Commission eau

Monsieur Le Frêne indique qu'il a relancé l'entreprise Safège qui devait envoyer un compte-rendu mais qu'il n'a pas été reçu. Une réunion est prévue prochainement, Monsieur Le Maire proposera une date prochainement.

Commission événementielle

Madame Aubert

- fait le point sur le déroulement de l'organisation de l'arrivée Tour du Loir-et-Cher et remercie tous les participants.
- fait le point sur la préparation du festival itinérant
- flyer à distribuer rapidement,
- besoin de bénévoles pour le montage du chapiteau le 14 mai à 14h puis du démontage à la fin du festival,
- recherche d'hébergement pour la troupe.

Monsieur Métivier demande des informations sur le financement du festival, Madame Aubert indique qu'il est subventionné par la commune et la communauté de communes, qu'il a besoin d'être rempli à 90 places/jours lors des spectacles pour équilibrer les dépenses et que les activités proposées en parallèle sont gratuites. La troupe est hébergées chez des volontaires.

- cérémonie du 8 mai : rendez-vous à 9h au cimetière compte-tenu des manifestations dans les autres communes.

- propose de présenter un bilan sur le mandat en cours lors de la séance de ciné plein air prévue le 30 août, mais la décision n'est pas encore arrêtée.

Monsieur Le Maire indique de la mise en place prochaine d'une convention avec les associations qui occupent des locaux de stockage mis à disposition par la mairie.

Commission Aménagement

City Park : Monsieur Le Maire indique que la demande de subvention auprès de l'ANS est en cours. Des conventions d'utilisation ont été faites avec le SIVOS, la communauté de communes, l'APE et l'UFOLEP (en cours).

Cimetière : Monsieur Dorléans informe que le relevage de 5 sépultures abandonnées a été commandé (prévu fin mai), que la seconde tranche de travaux sur les couvertines du mur d'enceinte a été commandée (prévue à partir du 16 mai, que l'association Grain de Sel s'est proposée pour travailler sur la végétalisation des allées du cimetière l'utilisation de pesticides devant être définitivement abandonnée en juillet.

Entrées du bourg : Madame Aubert informe le conseil qu'une décoration saisonnière va être mise en place aux entrées de bourg.

Urbanisme : Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a été contacté par une société spécialisée en aménagement de lotissement pour un terrain situé entre la route de la Haute Champagne et la rue de l'Ecole comprenant 30 à 40 logements sociaux via un bailleur social. Monsieur Bigot demande si un avis de la mairie est requis ? Monsieur Le Maire répond que oui, mais si le projet respecte le PLUi la marge de manœuvre est limitée.

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il serait intéressant de participer à la prochaine AG du conservatoire des espaces naturels dans le cadre des projets d'aménagement du bourg.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de M et Mme Thibault Claude qui se plaignent de désagréments de voisinage avec l'occupation de « La Prévôté » et d'un manque de signalétique pour les toilettes publiques. Monsieur Le Maire ira les rencontrer prochainement.

Monsieur Le Maire a reçu une invitation de Villes et Pays d'art et d'histoire pour le 20 mai à Négron et informe qu'une manifestation aura lieu à Vallières prochainement.

Monsieur Le Maire informe le conseil que les clés et code de l'ancien coffre-fort ont été retrouvés et propose de réfléchir à une revente.

Monsieur Dubreuil demande si la région a autorisé le déplacement de l'arrêt du bus scolaire demandé ? Monsieur Augu répond que le dossier suit son cours mais a besoin d'être relancé.

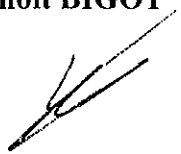
Monsieur Dubreuil demande si des plantations sont prévues entre les arbres sur le parking commerce ? Monsieur e Maire répond que cela peut être envisagé à la saison adaptée.

Monsieur Dubreuil demande une intervention pour les trous sur le parking commerce. Monsieur Le Maire charge la commission voirie du problème.

Monsieur Dorléans et Madame Aubert signalent qu'une voiture (plus particulièrement) circule très rapidement dans le bourg. Monsieur Le Maire invite les conseillers à relever la plaque d'immatriculation. Monsieur Augu en profite pour demander l'autorisation au titre de conseiller municipal d'interpeller verbalement les parents d'élèves qui stationnent en double file pour aller chercher leurs enfants à l'école. Monsieur Le Maire encourage la démarche.

Séance levée à 22h50.

Le secrétaire
Benoît BIGOT



Le Maire
Eric LACROIX

